



Rapport du Département fédéral de l'intérieur concernant l'utilisation des ressources de la fondation Promotion santé suisse en 2022.

**Rapport à l'attention des commissions de la sécurité sociale et de la santé
publique du Conseil national et du Conseil des États**

22-23 Fondation Promotion santé suisse, rapport annuel 2022

17 octobre 2023

Sommaire

1.	Contexte	3
1.1	Bases.....	3
2.	Activités de la fondation en 2022	3
2.1	Avancement de la stratégie.....	3
2.1.1	Numérisation.....	4
2.1.2	Mesures liées au COVID-19.....	4
2.1.3	Programmes d'action cantonaux (PAC).....	5
2.1.4	Alimentation et activité physique.....	5
2.1.5	Santé psychique.....	5
2.1.6	Autres activités dans le cadre des programmes d'action cantonaux.....	6
2.1.7	Soutien de projets des programmes d'action cantonaux.....	6
2.1.8	Gestion de la santé en entreprise.....	6
2.1.9	Prévention dans le domaine des soins.....	7
2.1.10	Campagnes de promotion de la santé psychique.....	7
2.1.11	Coordination et mise en réseau.....	8
2.1.12	Efficacité des mesures.....	8
2.2	Conseil de fondation.....	9
3.	Utilisation des ressources en 2022 : examen des comptes	9
3.1	Recettes.....	9
3.2	Dépenses.....	9
3.3	Décompte global.....	11
4.	Perspectives	12
4.1	Programmes d'action cantonaux : établissement du groupe cible « adultes ».....	12
4.2	Deuxième étude de monitoring « ressources pour la santé psychique ».....	12
4.3	24 ^e Conférence nationale sur la promotion de la santé « Être bien dans sa tête – comment faire ? Renforcement des ressources et prévention en point de mire » du 7 mars 2023.....	12
4.4	Gestion de la santé en entreprise : nouvelles offres pour les PME.....	13
4.5	Travaux dans le cadre de la stratégie 2025-2028.....	13
5.	Conclusions du DFI	14
5.1	Mise en œuvre de la stratégie / Travaux dans le cadre de la stratégie 2025-2028.....	14
5.2	Situation financière.....	14

1. Contexte

1.1 Bases

Les art. 19 et 20 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (RS 832.10, LAMal) prévoient que les assurances et les cantons promeuvent activement la santé. Cette mission a été confiée à la fondation Promotion santé suisse (ci-après : fondation) « dont le but est de stimuler, de coordonner et d'évaluer » les mesures destinées à promouvoir la santé (art. 19, al. 2, LAMal). Les activités de la fondation sont financées par les contributions des personnes assurées selon la LAMal. Chaque année, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) fixe le montant des contributions prélevées sur ces cotisations (suppléments de primes LAMal). Conformément à l'art. 20, al. 2, LAMal, le DFI rend compte de l'utilisation de ces contributions aux commissions compétentes des Chambres fédérales.

2. Activités de la fondation en 2022

2.1 Avancement de la stratégie

Le 15 juin 2018, le conseil de fondation a adopté la stratégie à long terme, Horizon 2024. Elle vise à inciter les cantons, les entreprises et les acteurs du domaine des soins à renforcer leur engagement en matière de promotion et de prévention de la santé, à utiliser les synergies potentielles et à surveiller l'efficacité de leurs activités. Concrètement, la stratégie 2019 à 2024 comprend six objectifs axés sur les trois domaines d'intervention « programmes d'action cantonaux » (PAC), « gestion de la santé en entreprise » (GSE) et « prévention dans le domaine des soins » (PDS) ainsi que sur les trois éléments « stimuler, coordonner et évaluer » du mandat législatif (art. 19, al. 2, LAMal). La fig. 1 présente ces objectifs.

Figure 1 : Objectifs stratégiques 2019 à 2024 de la fondation Promotion santé suisse

		DOMAINES D'INTERVENTION		
		PROGRAMMES D'ACTION CANTONAUX (PAC)	GESTION DE LA SANTÉ EN ENTREPRISE (GSE)	PRÉVENTION DANS LE DOMAINE DES SOINS (PDS)
MANDAT LÉGAL	STIMULER	01: les cantons s'engagent efficacement en faveur de la santé psychique, d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique suffisante chez les enfants, les jeunes et les personnes âgées.	02: les employeurs et employeuses s'engagent efficacement en faveur de la santé psychique de leurs collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'en faveur d'une gestion de la santé en entreprise systématique.	03: le potentiel de prévention dans le domaine des soins pour lutter contre les MNT, les maladies psychiques et les addictions est démontré et des projets efficaces sont prêts à être diffusés par les acteurs du domaine des soins.
	COORDONNER	04: les campagnes sélectionnées visant à renforcer la santé psychique sont développées et coordonnées.		
		05: les acteurs dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention travaillent en réseau, apprennent les uns des autres et collaborent de façon efficace et efficiente.		
ÉVALUER	06: l'efficacité des mesures de Promotion Santé Suisse est examinée et démontrée vis-à-vis de la politique, du public et des acteurs du domaine de la promotion de la santé et de la prévention.			

Les sous-chapitres suivants confèrent un aperçu des différentes activités de la fondation en 2022.

2.1.1 Numérisation

En 2022, la fondation a intensifié et diversifié ses activités liées à la numérisation. Elle a élaboré différents outils, encouragé des projets connexes et œuvre actuellement pour définir une stratégie globale en matière de numérisation, qui devrait être lancée en automne 2023. Parmi les processus de numérisation, on peut citer notamment :

- « Promotion Digitale » : la fondation a développé cet outil permettant d'attribuer des subventions par le biais d'une seule plateforme. Depuis mars 2022, il existe donc un outil numérique à la disposition des cantons, des demandeurs de soutien de projets et du personnel de la fondation qui leur permet également d'être appuyés tout au long du processus relatif aux programmes et projets et de bénéficier d'un pilotage stratégique, d'une amélioration de la qualité et d'une mise en réseau.
- En matière de prévention dans le domaine des soins (PDS), la fondation encourage également des projets numériques tels que le projet « Approches »¹ du canton de Neuchâtel, à savoir une application permettant de soutenir les proches aidants dans leur quotidien. Cette dernière donne notamment accès aux offres d'aide et de soutien disponibles dans le canton. On peut citer également le projet « Action Diabète »² de l'Association valaisanne du diabète et de la Société du diabète du Haut-Valais (*Diabetes-Gesellschaft Oberwallis*), qui vise à améliorer la collaboration interprofessionnelle tout au long du parcours de soins des personnes risquant de développer un diabète ou de celles déjà diagnostiquées.
- Campagnes de promotion de la santé psychique : grâce à une application fondée sur la campagne « Comment vas-tu ? », les utilisateurs peuvent régulièrement consigner leur état émotionnel et obtenir des conseils adaptés sur les moyens de gérer ces émotions. Lancée en 2020, l'application a depuis été téléchargée quelque 58 000 fois. De 2020 à 2022, plus de 23 500 personnes en moyenne l'ont utilisée.
- Dans le cadre du onzième cycle de soutien des programmes d'action cantonaux (PAC), l'accent a été mis en particulier sur la promotion de la santé dans le contexte de la numérisation (voir également le chapitre « Soutien de projets dans le cadre des Programmes d'action cantonaux »).

2.1.2 Mesures liées au COVID-19

Début 2022, la demande importante de soutien, de centres de consultation et de conseils en matière de santé psychique exprimée par des adolescents et des parents dans le contexte de la pandémie de COVID-19 a entraîné, entre autres, un soutien renforcé des offres existantes (telles que les offres de conseil pour les parents de Pro Juventute) au-delà du budget ordinaire. Dans le domaine de la gestion de la santé en entreprise (GSE), un appui supplémentaire pour le télétravail et des ajustements temporaires des prix pour la Job-Stress-Analysis (JSA) ont également été mis à disposition. S'agissant du soutien de projets « prévention dans le

¹ [« Approches » – une nouvelle application pour soutenir les proches aidants | PSCH \(promotionsante.ch\)](#)

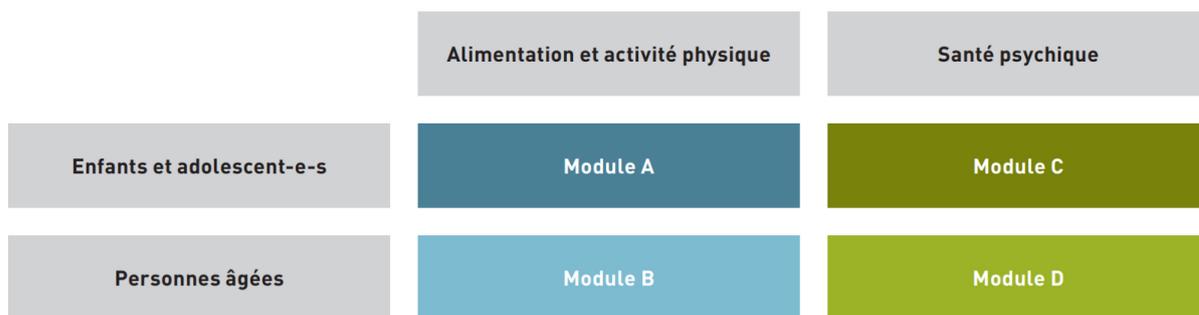
² [Projet « Action Diabète » | PSCH \(promotionsante.ch\)](#)

domaine des soins » (PDS), certains contrats de financement de projets ont été prolongés une nouvelle fois. La fondation a dans le même temps couvert 50 % des coûts supplémentaires dus à la pandémie de coronavirus, en plafonnant néanmoins les frais engagés et à condition que les consortiums des projets assument également 50 % du financement des prolongations de contrats.

2.1.3 Programmes d'action cantonaux (PAC)

La fondation et les cantons s'engagent en faveur d'une alimentation équilibrée, de plus d'activité physique et de la santé psychique des enfants, des adolescents et des personnes âgées ainsi que de leurs proches (cf. fig. 2). En 2022, 25 cantons ont mené à bien un programme d'action, pour un total de 92 modules (2020 : 24 cantons, 91 modules ; 2018 : 23 cantons, 71 modules). Le nombre total de modules menés à bien par les cantons est passé de 71 à 92 en quatre ans. La fondation soutient les cantons par des prestations de financement, de coordination, de conseil, de mise en réseau, d'échange d'informations et de connaissances, d'évaluation ainsi qu'en leur fournissant des prestations de base.

Figure 2 : Modules des programmes d'action cantonaux



2.1.4 Alimentation et activité physique

En 2022, 22 cantons (22 cantons l'année précédente) se sont engagés dans le cadre des PAC en faveur d'un poids corporel sain, d'une activité physique suffisante et d'une alimentation équilibrée des enfants et adolescents (module A). Dans les domaines « activité physique suffisante et alimentation équilibrée » des personnes âgées (module B), 23 cantons (23 cantons l'année précédente) ont mis en place des activités dans leur PAC.

2.1.5 Santé psychique

En 2022, 24 cantons (24 cantons l'année précédente) se sont engagés en faveur de la santé psychique des enfants et des adolescents dans le cadre de PAC (module C). 23 cantons (23 cantons l'année précédente) ont intégré des activités relatives à la santé psychique des personnes âgées et des proches aidants (module D) dans leurs PAC. De manière générale, les projets en faveur de la promotion de la santé psychique des enfants et des adolescents ainsi que des personnes âgées ont gagné en importance et suscitent un plus grand intérêt.

En raison notamment de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine, la fondation a déployé des efforts supplémentaires en vue de renforcer la santé psychique des jeunes. Elle a ainsi lancé le « Plan d'action pour les adolescents et les jeunes adultes » et encouragé des mesures spécifiquement destinées aux adolescents dans le cadre du soutien de projets. Les

campagnes de promotion de la santé psychique soutenues par la fondation et menées à l'échelle de la Suisse mettent elles aussi davantage l'accent sur les jeunes (voir le chapitre 2.1.6 « Campagnes de promotion de la santé psychique »).

2.1.6 Autres activités dans le cadre des programmes d'action cantonaux

Fin 2022, la fondation a publié les nouveaux rapports de base³ sur la promotion de la santé. Ces rapports expliquent pourquoi il est si important d'investir dans la promotion de la santé. Les rapports contiennent les connaissances scientifiques les plus récentes en matière d'activité physique, d'alimentation et de santé psychique. Ils portent chacun sur l'un des trois groupes cibles des programmes d'action cantonaux : les enfants, les adolescents et jeunes adultes ainsi que les personnes âgées.

En outre, la fondation a actualisé en 2022 la liste d'orientation PAC⁴. Ce document de référence comprend les interventions et les mesures éprouvées pour les programmes d'action cantonaux. Les principaux groupes cibles sont les cantons. Ce document comporte également de précieuses informations et aperçus relatifs aux projets et mesures à l'intention d'autres acteurs de la promotion de la santé.

2.1.7 Soutien de projets des programmes d'action cantonaux

Depuis 2017, le soutien de projets met l'accent, dans le domaine de l'innovation, sur les mesures des modules B, C et D les plus récents (cf. fig. 2), et plus particulièrement sur les approches et projets novateurs permettant de combler des lacunes du travail de terrain.

Au cours de l'année sous revue, la fondation a déterminé quels seront les projets des 11^e et 12^e cycles de soutien. Le onzième cycle de soutien PAC donnait la priorité aux lacunes existantes au niveau de l'offre. Seules des demandes mettant l'accent sur les questions liées aux adolescents ont été acceptées : a) soutien lors du changement d'habitudes en matière d'activité physique et d'alimentation, b) promotion de la santé dans le domaine de la numérisation et c) répercussions du COVID-19 chez les adolescents.

2.1.8 Gestion de la santé en entreprise

La fondation s'engage, en collaboration avec des partenaires issus des secteurs de l'économie et des sciences, dans divers projets visant à diffuser plus largement la gestion de la santé en entreprise (GSE) et à sensibiliser les employeurs à la promotion de la santé physique et psychique de leurs collaborateurs.

Lors de sa session du 25 novembre 2022, le conseil de fondation a décidé de maintenir le soutien financier accordé aux entreprises pour l'analyse de leur gestion de la santé (« financement partiel ») pendant trois années supplémentaires, soit de 2023 à 2025. Ce soutien financier vise à lancer une analyse GSE. Cette décision est notamment fondée sur le

³ Deutsche Version: <https://gesundheitsfoerderung.ch/news/gesundheitsfoerderung-und-praevention-allgemein/neue-grundlagenberichte-zur-gesundheitsfoerderung>.

Version française: https://promotionsante.ch/news/promotion-de-la-sante-et-prevention-en-general/nouveaux-rapports-de-base-sur-la-promotion-de-la-sante?_gl=1*1sf1icc*_ga*MTY4Nzc5MjUyNy4xNjc3MTYyMzUx*_ga_YG4EVEX5PF*MTY4MDUwMzI4NS4xMy4xLjE2ODA1MDQzNDYuMC4wLjA.

⁴ [Liste d'orientation PSCH 2022-11 - Interventions et mesures pour les PAC.pdf \(promotionsante.ch\)](https://promotionsante.ch/Liste_d_orientation_PSCH_2022-11_-_Interventions_et_mesures_pour_les_PAC.pdf)

taux d'utilisation actuel de l'offre ainsi que sur la nouvelle orientation stratégique de la fondation vers les PME. La fondation a réalisé environ 120 analyses GSE au cours des années 2019-2022. D'après les résultats intermédiaires, les entreprises estiment que la qualité des conseils prodigués est élevée, et deux tiers des entreprises ont indiqué que la contribution financière de la fondation était un prérequis pour la réalisation de l'analyse GSE.

Début 2022, la fondation a lancé le « Laboratoire de leadership », développé en collaboration avec la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST), le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), le Bureau de prévention des accidents (BPU) et la Suva. Le « Laboratoire de leadership » propose des connaissances et des offres concernant la prévention professionnelle dans les microentreprises du secteur des services (2-50 collaborateurs). Cette initiative cible le personnel de direction de ces entreprises. La campagne est centrée sur une plateforme en ligne⁵.

La fondation décerne un label « Friendly Work Space » aux entreprises dont la GSE est réussie. En 2022, 12 entreprises ont reçu ce label. Fin 2022, 95 entreprises employant 220 446 personnes au total s'étaient vu décerner le label.

2.1.9 Prévention dans le domaine des soins

Ce domaine d'intervention entend promouvoir les projets novateurs renforçant les compétences des patients tout au long de la chaîne de prise en charge afin d'améliorer leur qualité de vie et leur autonomie et de réduire le besoin de traitement.

Au 1^{er} janvier 2023, la fondation avait soutenu 53 projets au total depuis 2019, dont quelques-uns dans le domaine du numérique. Sur ces 53 projets, cinq sont déjà achevés et sept ont reçu un mandat supplémentaire avec un financement partiel de la fondation. L'objectif est de continuer d'exploiter leur impact potentiel au moyen d'objectifs spécifiques. 34 des 53 projets (environ 64 %) traitent du thème des « maladies psychiques ».

Au mois de septembre de l'année sous revue, le conseil de fondation a sélectionné les projets du cycle de soutien 2022. Il a ainsi été décidé que huit projets supplémentaires seraient financés, accompagnés et évalués au cours des années à venir.

L'un des projets d'envergure soutenus porte sur la prise en charge des enfants dans le cadre de la psychiatrie pour adultes. Ce projet vise à mettre en place de nouvelles conditions-cadre internes au sein des cliniques afin que les proches mineurs soient pris en compte de manière normalisée dans le parcours de santé du parent malade et qu'ils bénéficient suffisamment tôt des prestations possibles dans le réseau de soins élargi.

Le 16 septembre 2022, la fondation a lancé le cycle de soutien 2023, qui cible exclusivement des projets portant sur deux thèmes spécifiques : « Solutions pour un financement durable des offres de PDS » et « Suivi des patients atteints de cancer ».

2.1.10 Campagnes de promotion de la santé psychique

La fondation pilote et finance depuis 2018 deux campagnes régional-linguistiques en faveur du renforcement des ressources pour promouvoir la santé psychique. Il s'agit, en Suisse

⁵ [Laboratoire de leadership | Page d'accueil \(laboratoire-de-leadership.ch\)](https://laboratoire-de-leadership.ch)

allemande, de « Wie geht's dir ? » et, en Suisse latine, de « SantéPsy.ch ». Les deux campagnes sont bien ancrées dans les 26 cantons.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, des conseils et des recommandations concernant le fait de prendre soin de soi et la santé psychique, mais aussi des informations relatives aux services spécialisés et aux centres de conseil ont été ajoutés aux sites Internet des campagnes durant la crise. Au cours des derniers mois, ces conseils ont été adaptés davantage au contexte de la pandémie et aux difficultés en matière de santé psychique.

Les thèmes et conseils ont fait l'objet d'une forte médiatisation au cours de l'année sous revue et ont été reçus de manière très positive dans les cantons. Au vu de ces résultats, le conseil de fondation a approuvé début 2022 la prolongation des campagnes pour les années 2023 et 2024.

2.1.11 Coordination et mise en réseau

Pour réaliser ses activités, la fondation est tributaire de la collaboration avec d'importantes parties prenantes du domaine de la promotion de la santé et de la prévention. C'est pourquoi elle a continué d'investir dans les partenariats en 2022 en vue d'une mise en réseau, d'une collaboration et d'un apprentissage mutuel. Au cours de l'année sous revue, la fondation a par exemple mis en œuvre des mesures avec 58 organisations partenaires sur la base d'accords de coopération écrits et conclu trois nouveaux accords de partenariat. La fondation œuvre également en faveur de la coordination et de la mise en réseau des parties prenantes, notamment en organisant des congrès et des événements. En 2022, elle a par exemple organisé 78 événements de coordination et de mise en réseau ayant réuni environ 1770 participants, ainsi que deux grandes manifestations nationales ayant réuni au total 1244 spécialistes et décideurs.

En outre, la fondation a soutenu la mise sur pied et la coordination de six forums régionaux concernant la gestion de la santé en entreprise (GSE). Ils se sont déroulés en Suisse orientale, en Argovie, à Bâle, à Zurich, au Tessin et dans la région de Berne-Soleure. Le « Forum GSA » du Tessin et le « Forum BGM » de Berne-Soleure ont également pu démarrer leurs opérations.

2.1.12 Efficacité des mesures

Dans l'accomplissement de son mandat légal, la fondation contrôle l'efficacité des mesures qu'elle lance et soutient, afin d'en faire découler des mesures d'amélioration. Des études de monitoring et des évaluations périodiques, réalisées par des instituts de recherche indépendants, lui permettent de vérifier l'avancement, l'impact et la qualité de ses activités et de celles de ses organisations partenaires.

Un aperçu de toutes les évaluations et études de monitoring en cours et conclues est disponible dans le document « Rapport annuel Évaluations et études de monitoring 2022 »⁶.

Au cours de l'année sous revue, une enquête a également été réalisée auprès des parties prenantes⁷. Les résultats montrent que la fondation a réagi aux critiques exprimées en 2019 en prenant diverses mesures ciblées, dans le respect des besoins multiples de ses

⁶ www.gesundheitsfoerderung.ch/evaluation-monitoring-2022

⁷ www.gesundheitsfoerderung.ch/stakeholder-2022

partenaires. Il ressort également que les activités de la fondation et la collaboration sont évaluées de manière plus positive que jamais par les parties prenantes.

2.2 Conseil de fondation

En 2022, le conseil de fondation comptait 12 membres : 3 représentants des cantons, 1 représentant de la Confédération, 3 représentants des assurances, 1 représentant de la Suva, 1 représentant du monde scientifique, 1 représentant du corps médical, 1 représentant des consommateurs et 1 représentant des associations de prévention des maladies.

Le conseil de fondation se composait des membres suivants : M. Guido Graf, conseiller d'État (président ; représentant des cantons), M. Reto Egloff (vice-président ; représentant des compagnies d'assurances), M. Christophe Barman (représentant des consommateurs), P^r Henri Bounameaux (représentant du monde scientifique), D^r Thomas J. Grichting (représentant des compagnies d'assurances), M^{me} Edith Müller Loretz (représentante de la Suva), D^r Jörg Spieldenner (représentant des associations de prévention des maladies), D^r Carlos Beat Quinto (représentant du corps médical) et M. Pascal Strupler (représentant de la Confédération).

En 2022, les personnes suivantes ont été élues au sein du conseil de fondation : M^{me} Michèle Blöchliger (représentante des cantons), M^{me} Florence Nater, conseillère d'État (représentante des cantons) et M^{me} Nicole Kunz (représentante des compagnies d'assurances).

3. Utilisation des ressources en 2022 : examen des comptes

3.1 Recettes

Au total, les revenus se montent à 43,987 millions de francs (43,323 millions l'année précédente). La plus grande part (42,743 millions) est constituée des recettes provenant de la contribution annuelle des assurés (contre 42,346 millions l'année précédente). Depuis 2018, ce montant s'élève à 4,80 francs par personne. L'augmentation des revenus s'explique par la croissance démographique. Les contributions de tiers versées lors de congrès et de conférences se montent à 607 486 francs (contre 396 635 francs l'année précédente). La commercialisation de produits et de prestations de services a engendré des recettes de 665 757 francs (contre 595 106 francs l'année précédente). Cette augmentation des recettes issues des prestations s'explique par le plus grand nombre d'évaluations et de formations continues dans le domaine de la GSE.

3.2 Dépenses

Le présent chapitre porte sur l'ensemble des dépenses de la fondation en 2022. Il fait la distinction entre les dépenses liées aux projets et programmes, celles liées à la gestion de projets et les frais administratifs.

Projets et programmes

En 2022, 33,774 millions de francs (contre 37,903 millions en 2021) ont été engagés pour des projets et programmes. Une grande partie des revenus ont été consacrés aux programmes d'action cantonaux, à la gestion de la santé en entreprise et à la prévention dans le domaine des soins. Le tableau 1 présente la répartition exacte des dépenses liées aux projets et programmes. Il s'articule autour des six objectifs stratégiques (cf. ch. 2.1, fig. 1).

Tableau 1 : Dépenses liées aux projets et programmes de la fondation en 2022

Objectifs de la stratégie 2019-2024	Dépenses en mio. de francs (Dépenses de l'année précédente)
1 Programmes d'action cantonaux	14,816 (15,862)
- Alimentation et activité physique	8,682
- Santé psychique	6,133
2 Gestion de la santé en entreprise	4,479 (5,002)
3 Prévention dans le domaine des soins	7,999 (9,888)
4 Campagnes de promotion de la santé psychique	2,625 (2,695)
5 Coordination et mise en réseau	1,333 (1,137)
- Coordination (not. conférences, colloques, partenariats)	1,200
- Réseau santé psychique	0,133
6 Efficacité des mesures	2,521 (3,319)
- Gestion de l'impact et des connaissances	1,308
- Communication (not. publication de rapports, exploitation du site Internet et canaux de réseaux sociaux)	1,213
Total	33,774 (37,903)

Les prestations des partenaires de projets fournies durant l'année sous revue, mais non encore facturées figurent à la position du bilan « Passifs de régularisation liés aux projets » (1,071 million de francs, contre 1,372 million en 2021). Par ailleurs, la fondation a déjà pris des engagements pour les années 2023 à 2027 à hauteur de près de 52,3 millions de francs (année précédente : 60,2 millions). Environ 60 % des engagements pris concernent les domaines stratégiques « nutrition et activité physique » et « santé psychique ».

Gestion et accompagnement de projets

La fondation soutient et accompagne les cantons et les tiers dans la mise en œuvre de leurs projets et programmes, ce qui implique des effectifs et des charges de personnel. En 2022, 66 personnes correspondant à 50,0 équivalents plein temps (EPT) ont travaillé pour la fondation (contre 51,2 EPT au total l'année précédente). Les tâches liées à la gestion et à l'accompagnement de projets (projets et programmes, campagnes, GSE, PDS et communication) requéraient 43,3 de ces EPT. Au total, 57 personnes réalisaient ces tâches en 2022. Les frais de personnel pour la gestion et l'accompagnement de projets se sont élevés à 7,336 millions de francs (contre 7,453 millions de francs l'année précédente).

Administration

Les dépenses liées à l'administration s'élèvent à 3,370 millions de francs en 2022 (3,226 millions l'année précédente). Elles se composent des autres charges d'exploitation, des amortissements et réévaluations des immobilisations corporelles, des frais de personnel au

prorata pour 6,7 EPT et des autres charges de personnel, et correspondent à 7,6 % des dépenses totales (cf. tableau 2). Les frais de personnel au prorata de l'administration ont représenté 6,7 des 50,0 EPT et ont entraîné des coûts de 1,135 million de francs (6,3 EPT et 1,046 million l'année précédente).

Selon la planification à long terme de la fondation conformément à la stratégie 2019-2024, il est estimé qu'en moyenne, 5 % des 44,5 millions de francs environ (année 2022) que la fondation met en œuvre chaque année sont consacrés à l'administration⁸.

En 2022, 7,6 % des charges de la fondation étaient liées à l'administration (6,7 % l'année précédente). Ces charges et celles consacrées à la gestion de projet représentaient conjointement 24,1 % des charges totales. Selon la fondation, l'augmentation des charges administratives par rapport à l'année précédente découle principalement d'une nette hausse du travail pour le recrutement et des coûts liés.

3.3 Décompte global

En 2022, les charges totales se sont élevées à 44,480 millions de francs, soit une baisse d'environ 4,102 millions de francs par rapport à l'année précédente (48,582 millions). Au cours des années précédentes, les dépenses étaient considérablement supérieures aux recettes (excédent de dépenses en 2021 : 5,3 millions de francs ; en 2020 : 4,1 millions de francs). L'objectif de ces excédents était de réduire, de manière ciblée et pertinente, les réserves causées par l'augmentation des contributions en 2018 (augmentation de 2,40 à 4,80 francs des contributions aux primes par tête par assuré AOS). La fondation souhaite ramener ses réserves de liquidités à une base d'environ 6 millions de francs en 2024. Les dépenses et les recettes pourront ainsi mieux s'équilibrer, et les excédents de dépenses seront moins importants (voir ci-dessous).

Comme le montre le tableau 2, 75,9 % des charges totales sont liées aux projets et programmes, soit 2,1 % de moins que l'année précédente. 16,5 % de ces charges sont liées à la gestion de projets et 7,6 % à l'administration. Les charges de personnel se reflètent dans la gestion de projets. Celles-ci sont restées stables en 2022 en dépit d'une diminution des charges liées aux projets et programmes. Cette situation a conduit à une hausse de la part des charges liées à la gestion de projet par rapport aux charges totales (16,5 % contre 15,3 % en 2021). La fondation explique la stabilité des dépenses consacrées à la gestion de projets et la réduction simultanée des dépenses consacrées aux projets et programmes comme suit : afin de parvenir à réduire les réserves, la fondation n'a pas fait intervenir de ressources humaines supplémentaires au cours des années précédentes. En outre, il n'existe aucune corrélation directe entre les charges liées aux projets et programmes et les charges de personnel dans le cadre de la gestion de projets. La fondation a donc décidé en 2022 de ne pas dépasser les 50 EPT.

Tableau 2 : Charges totales de la fondation en 2022 par rapport à l'année précédente⁹

Postes	Dépenses en mio. de francs	
	2022	2021
Projets et programmes	33,774	37,903

⁸https://promotionsante.ch/sites/default/files/2022-11/Strategie_Promotion_Sante_Suisse_2019-2024.pdf

⁹ Les écarts dans les pourcentages sont dus à des différences d'arrondis.

	(75,9 %)	(78,0 %)
Gestion de projets	7,336 (16,5 %)	7,453 (15,3 %)
Administration	3,370 (7,6 %)	3,226 (6,7 %)
Total	44,480	48,582

En 2022 également, les charges totales ont dépassé le revenu d'exploitation de 0,558 million de francs (excédent de dépenses de 5,373 millions de francs en 2021). Comme évoqué ci-dessus, cet excédent de dépenses s'inscrit dans la réduction planifiée des réserves. Fin 2022, le capital propre de la fondation s'élevait par conséquent à environ 10,133 millions de francs (contre 10,691 millions de francs en 2021). Les liquidités se montaient à 7,971 millions de francs au 31 décembre 2022, soit une baisse de 1,352 million de francs par rapport à l'année précédente. L'objectif de réduction des réserves a donc été quasiment totalement atteint. Au cours des années à venir, la fondation souhaite maintenir une liquidité de base nécessaire de 6 millions de francs.

4. Perspectives

À l'avenir, il sera important pour la fondation de consolider les résultats positifs de l'année 2022. En 2023, l'accent sera notamment mis sur les activités suivantes :

4.1 Programmes d'action cantonaux : établissement du groupe cible « adultes »

La stratégie 2025-2028 prévoit l'intégration des adultes en tant que groupe cible dans les programmes d'action cantonaux, qui doit être examinée dans le cadre d'une phase pilote au cours de laquelle il est prévu d'inclure cinq cantons modèles. Cette décision est fondée sur un besoin clairement exprimé par les cantons, car certains d'entre eux adoptent déjà, dans le cadre de leurs activités de promotion de la santé, une démarche fondée sur les phases de la vie incluant les adultes. Les bases de cet élargissement seront élaborées en 2023, et une sélection de cantons modèles sera définie.

4.2 Deuxième étude de monitoring « ressources pour la santé psychique »

En 2021, la fondation a réalisé pour la première fois une enquête représentative concernant les compétences en matière de santé psychique en Suisse. Cette enquête a permis de recueillir des informations relatives au développement et à la coordination des deux campagnes de promotion de la santé psychique. La prochaine enquête de monitoring est prévue pour début 2023. 3 300 personnes seront interrogées au sujet de leur capacité à renforcer leur santé psychique et à recourir à une aide professionnelle en cas de problèmes psychiques. La publication des résultats est prévue pour l'été 2023.

4.3 24^e Conférence nationale sur la promotion de la santé « Être bien dans sa tête – comment faire ? Renforcement des ressources et prévention en point de mire » du 7 mars 2023

La Conférence nationale sur la promotion de la santé 2023 a été organisée conjointement par la fondation et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé, en partenariat avec le Réseau santé psychique suisse. Cette conférence constitue également la

10^e Rencontre du Réseau santé psychique suisse. À cette occasion, les débats ont porté sur la manière dont se positionne la psyché au cours de la vie et au sein des axes « santé » et « maladie ». Dans ce contexte, il a été question de nombreux moyens de renforcer les ressources et sur lesquels sont fondés la santé psychique.

4.4 Gestion de la santé en entreprise : nouvelles offres pour les PME

La fondation met davantage l'accent sur les PME, car celles-ci mettent en œuvre moins de mesures relatives à la GSE que les grandes entreprises. L'objectif est d'élargir les offres à bas seuil pertinentes en collaboration avec des partenaires tels que les forums GSE régionaux ou cantonaux. Ces nouvelles offres seront lancées mi-2023.

4.5 Travaux dans le cadre de la stratégie 2025-2028

En 2022, la fondation a entrepris l'élaboration de la stratégie 2025-2028. Les points à adapter dans les trois domaines d'intervention (cf. figure 1) ont fait l'objet de discussions avec les parties prenantes concernées avant fin mars 2022. Ces discussions avaient pour objectif de relever de manière anticipée les besoins des parties prenantes dans le cadre de la future stratégie et d'en garantir une intégration adaptée.

Lors de sa retraite en juillet 2022, le conseil de fondation a défini huit grandes orientations sur la base desquelles la stratégie doit être élaborée. Les huit orientations portent sur : (1) les plans d'action cantonaux, en particulier l'intégration du groupe cible « adultes » dans les PAC, (2) la gestion de la santé en entreprise avec la poursuite de son développement et de nouvelles formes de travail ainsi qu'un accent mis sur les PME, (3) la prévention dans le domaine des soins axée sur l'élargissement, l'ancrage et le financement de projets ayant fait leurs preuves, (4) la poursuite des campagnes en matière de santé psychique, (5) l'analyse de l'efficacité et de l'efficience de l'engagement de la fondation, (6) l'impact d'événements majeurs sur la santé psychique en vue notamment de définir un « concept d'ensemble de la santé psychique » couvrant tous les domaines d'intervention de la fondation, (7) le nouveau thème sur les compétences en matière de santé avec une promotion systématique de cet aspect dans le cadre des activités propres de la fondation ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action sur les compétences en santé, et (8) le thème de la santé et de l'environnement. Cette dernière orientation n'est pas définie en tant que domaine d'activité supplémentaire de la fondation, mais un lien doit être fait avec ce thème dans le cadre des objectifs stratégiques existants. En principe, le conseil de fondation mise sur la continuité et ne souhaiterait introduire que des changements ponctuels. Ces orientations reposent sur les recommandations issues du rapport intermédiaire d'évaluation de la stratégie et ont été accueillies positivement par les parties prenantes interrogées. La stratégie 2025-2028 est axée sur la stratégie MNT ainsi que sur la stratégie Santé2030 du Conseil fédéral

Le calendrier pour l'adoption de la stratégie prévoit que, d'ici la fin mai 2023, une consultation écrite aura été menée auprès de certaines parties prenantes. La stratégie définitive pour les années 2025-2028 devrait être adoptée au plus tard en novembre 2023.

5. Conclusions du DFI

5.1 Mise en œuvre de la stratégie / Travaux dans le cadre de la stratégie 2025-2028

S'agissant de la mise en œuvre de la stratégie, la fondation est sur la bonne voie. En 2022, par exemple, 25 cantons ont mené à bien un programme d'action, pour un total de 92 modules (2020 : 24 cantons, 91 modules ; 2018 : 23 cantons, 71 modules). La fondation continue également à développer ses activités visant à promouvoir la gestion de la santé en entreprise. Outre des offres destinées aux moyennes et grandes entreprises, la fondation propose désormais aussi des connaissances et des offres concernant la prévention professionnelle dans les microentreprises du secteur des services.

En octobre 2022, le DFI a été consulté sur les grandes orientations de la stratégie 2025-2028 et a salué le fait que ces dernières reposaient sur les besoins exprimés par les parties prenantes. La fondation misait ainsi sur la continuité couplée à des développements ponctuels, ce que le DFI a jugé réaliste et axé sur les besoins. Le DFI s'est aussi félicité que la stratégie continue de s'orienter sur la stratégie Santé2030 du Conseil fédéral et la stratégie MNT.

La pandémie de COVID-19 a montré qu'il importe d'accorder plus d'attention à la santé psychique de la population. Par conséquent, le DFI attache une grande importance à ce que la fondation continue de conférer un rôle central à ce domaine dans le cadre de ses activités.

En outre, il importe que l'efficacité reste un critère essentiel lors de l'évaluation et de l'orientation des mesures. Elle doit devenir un critère de décision stratégique pour définir les mesures et les activités.

5.2 Situation financière

En 2022, les dépenses ont été supérieures aux recettes d'environ 0,558 million de francs (2021 : excédent des dépenses de 5,373 millions). Cet excédent était attendu et correspond à la réduction des réserves prévue dans la planification financière ordinaire.

Au 31 décembre 2022, les liquidités se montaient à 7,971 millions de francs (contre 9,323 millions l'année précédente) et ont donc baissé de 1,352 million de francs par rapport à 2021. Les réserves de liquidités ont donc également été réduites en 2022, comme prévu dans la planification financière. En 2023-2024, les réserves seront régulièrement ramenées à une liquidité de base nécessaire d'environ 6 millions de francs. Le DFI est satisfait de cette évolution et estime toujours que la fondation aura réduit les réserves restantes comme prévu d'ici 2024.

Comme expliqué dans le chapitre « Administration », les charges liées à l'administration ont augmenté par rapport à l'année précédente et représentent en 2022 3,370 millions de francs, soit environ 7,6 % des charges totales. Selon la fondation, les charges supplémentaires s'expliquent par des frais de recrutement nettement plus importants, une hausse des salaires de 1 % ainsi que le passage de personnel d'une unité spécialisée à la direction. En outre, le budget total était inférieur à celui des années précédentes en raison de la réduction des réserves. Le DFI estime que ce changement par rapport à l'année précédente et les 7,6 % de charges administratives sont conséquents, mais que l'explication de la fondation est logique. Il juge néanmoins qu'il est important de réduire autant que possible les charges administratives.

En 2022, les charges liées à la gestion de projets ont représenté 16,5 % des charges totales contre 15,3 % en 2021. Cette hausse doit également être considérée dans le contexte d'une baisse de 2,1 % des dépenses consacrées aux projets et programmes par rapport à l'année précédente. Ces dernières sont variables, tandis que les charges consacrées à la gestion de projets sont relativement constantes. Par conséquent, le report des charges au niveau de la gestion de projets est compréhensible et réaliste (voir également l'explication détaillée au chapitre « Décompte global »).

Fin 2022, la fondation employait 66 personnes représentant 50 EPT. Le nombre d'EPT a donc diminué de 1,2 par rapport à 2021. La fondation soutient les cantons et des tiers non seulement sur le plan financier, mais aussi sur le plan technique. En ce qui concerne les PAC, la fondation soutient les cantons, entre autres, dans le choix de mesures efficaces, dont elle contrôle l'avancement, la qualité et l'impact. La fondation développe de nouveaux instruments dans le secteur de la GSE, alors que s'agissant de la prévention dans le domaine des soins, elle se concentre sur l'examen et la sélection des demandes de financement, l'accompagnement de la mise en œuvre de projets ainsi que l'évaluation des projets soutenus. Le DFI se félicite que l'effectif ait pu être stabilisé à 50 EPT.

5.3 Contrôle externe des charges administratives de la fondation

Sur mandat du DFI, l'Office fédéral de la santé publique a chargé la société BDO SA de vérifier si les charges administratives de la fondation étaient usuelles dans le secteur et, par conséquent, justifiées. Il s'agissait également de déterminer si des économies étaient possibles. Dans son rapport du 13 octobre 2023, BDO SA arrive à la conclusion que tous les postes de dépenses administratives, à l'exception du loyer pour le site de Berne, peuvent être considérés comme usuels dans le secteur. C'est surtout dans le domaine des loyers (pour les sites de Bern et Lausanne) que la société voit un potentiel d'économies (environ 117 000 francs au total). En outre, si les salaires du personnel administratif et de la direction étaient comptabilisés de manière appropriée, c'est-à-dire en adéquation avec les activités, les charges administratives diminueraient de quelque 830 000 francs, car environ 30 % des frais salariaux peuvent être imputés à la gestion de projets. BDO SA conclut également que, compte tenu de la volatilité des dépenses liées aux projets, il n'est pas judicieux de fixer une valeur cible fixe pour les charges liées à l'administration. Par contre, la somme des dépenses pour la gestion de projets et l'administration peut et devrait être maintenue sous le seuil des 25 %. En 2022, elles représentaient une part de 24,1 %.